

Je choisis un autre mode de règlement (paiement en une fois) :

**Par chèque\* ou mandat cash**

Merci de libeller votre chèque ou votre mandat cash à l'ordre de **Doméo SA**. Puis adressez-le accompagné de la demande de souscription complétée dans une enveloppe **sans l'affranchir (envoi gratuit)** à l'adresse suivante : Caléo - Doméo - LIBRE REPONSE 62706 - 69129 LYON CEDEX 08. Vérifiez bien que votre chèque ou mandat cash est signé et daté avant de l'insérer dans l'enveloppe.

\*Le paiement par chèque ne peut se faire mensuellement et ne sera donc accepté que pour le montant annuel.

**Par carte bancaire** Appelez le **0 811 65 99 56** (prix d'un appel local), nos conseillers enregistreront votre souscription.

**Les avantages du prélèvement automatique**

• **Sur-mesure :**

Vous pouvez régler en 1 fois, 4 fois ou 12 fois sans frais.

• **Simple :**

Nous prenons contact avec votre banque et organisons les formalités nécessaires au prélèvement.

• **Pratique :**

Vous n'avez pas de chèque à remplir et à envoyer par courrier.

• **Souple :**

Vous gardez la possibilité de suspendre à tout moment votre prélèvement. Vous n'avez plus à vous soucier des paiements.

**Comment souscrire ?**

1 - Complétez, datez et signez l'autorisation de prélèvement.

2 - Joignez un RIB (vous en trouverez un dans votre chéquier).

3 - Insérez votre demande de souscription dûment remplie dans une enveloppe **sans l'affranchir (envoi gratuit)** à l'adresse suivante : Caléo - Doméo - LIBRE REPONSE 62706 - 69129 LYON CEDEX 08

Les Contrats d'Assistance sont conçus par Doméo SA pour Caléo. Doméo SA, siège social : 20, rue Edouard Rochet - 69372 Lyon Cedex 08. S.A. au capital de 40 000 €, RCS Lyon 438 424 384. Société de courtage en assurance, N° ORIAS 07 023 309. Caléo, intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 10 054 189 (www.orias.fr). Les prestations sont assurées par AmTrust International Underwriters Limited, N° d'Agrément 169384. Les informations collectées sont indispensables à Doméo et ses partenaires pour la gestion de votre Contrat. Dans ce cadre, elles feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant auprès de Doméo. Sauf opposition de votre part auprès de Doméo, ces données pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale par Doméo et ses partenaires. Vous avez la possibilité de vous rétracter pendant 28 jours (période de réflexion). Ces contrats, d'une durée d'un an, sont renouvelables par tacite reconduction annuelle. Tarifs valables jusqu'au 31/12/2010.



## Vos avantages

- Un numéro d'urgence disponible **24h/24, 7j/7**, même les jours fériés !
- L'organisation de l'intervention **dans les 2 heures** suivant votre appel
- Des **professionnels agréés** par Caléo
- **Aucune franchise ni facture à payer** dans la limite de la couverture
- Des réparations **garanties 1 an**
- Jusqu'à **2 interventions par an**

### Une urgence réglée en trois étapes :

- 1 Contactez le centre d'appel d'urgence disponible 24h/24h, réservé à nos clients.
- 2 Un professionnel agréé par Caléo intervient chez vous pour effectuer les réparations nécessaires.
- 3 Les réparations faites, vous n'avez qu'à signer pour attester de la qualité des travaux. Vous n'avez rien à payer.

### Les réponses à vos questions

#### Qui peut souscrire ?

Les Contrats d'Assistance s'adressent à tous les propriétaires et locataires de maison ou d'appartement.

#### Suis-je limité à une seule intervention par an ?

Non. Chaque Contrat couvre jusqu'à 2 urgences par an.

#### A partir de quand suis-je couvert ?

Votre Contrat commence à la date de validation de votre souscription. Cependant, pour éviter toute demande de prise en charge de problèmes existants et pour maintenir des tarifs bas pour nos clients, vous ne pouvez pas faire de demande de prise en charge pendant les 28 premiers jours de votre souscription.

#### Comment sont sélectionnés les prestataires ?

Tous nos prestataires sont sélectionnés et agréés par Caléo. Ils sont choisis en fonction de leurs compétences, respectent les délais d'intervention et s'assurent de la qualité et de la propreté des réparations.



7 route de Colmar - BP 117 - 68502 GUEBWILLER CEDEX  
Tél. 03 89 62 12 12 • Fax. 03 89 62 12 19 • urgence gaz 03 89 62 25 00  
web : www.caleo-guebwiller.fr • e-mail : caleo@caleo-guebwiller.fr

**L'énergie est notre avenir, économisons-la !**

# Caléo vous présente e'O



## vos contrats d'assistance

- Assistance Plomberie Intérieure
- Assistance Canalisations d'Alimentation Gaz
- Assistance Installation Electrique





## Le Contrat d'Assistance Plomberie Intérieure

Comme vous le savez, vous êtes responsable de toutes les canalisations à l'intérieur de votre habitation. Une fuite d'eau est susceptible de vous faire perdre votre temps, d'occasionner des dégâts et surtout de générer des dépenses imprévues.

Simplifiez-vous la vie pour seulement **3,99 € par mois !**

Avec le **Contrat d'Assistance Plomberie Intérieure**, vous n'aurez pas à chercher un plombier en cas d'urgence, et nous prendrons en charge les réparations d'urgence sur votre plomberie intérieure jusqu'à **500 € TTC par intervention** (déplacement, pièces et main-d'œuvre compris). Évaluez les dépenses que vous pouvez éviter avec ce Contrat.

— Canalisations d'alimentation  
— Canalisations d'évacuation

- Réparation d'une canalisation intérieure encastree 300 €  
0 € avec le Contrat d'Assistance
- Réparation d'un robinet de radiateur 160 €  
0 € avec le Contrat d'Assistance
- Réparation d'un robinet de machine à laver 100 €  
0 € avec le Contrat d'Assistance
- Vidange de chauffe-eau percé 140 €  
0 € avec le Contrat d'Assistance
- Réparation d'une canalisation intérieure apparente 125 €  
0 € avec le Contrat d'Assistance



## Le Contrat d'Assistance Installation Electrique

Vous n'êtes pas à l'abri d'une défaillance de votre circuit électrique ou de l'un de ses éléments (boîte à fusible, prises, etc.). Votre fournisseur d'électricité intervenant exclusivement sur le réseau public, seul un professionnel peut intervenir chez vous : il peut être dangereux de confier les réparations à une personne dont ce n'est pas le métier...

Une tranquillité totale pour **4,99 € par mois !**

Avec le **Contrat d'Assistance Installation Electrique**, vous évitez d'avoir à trouver un électricien disponible en urgence, et la facture des réparations sur votre installation électrique sera prise en charge par nos soins jusqu'à **500 € TTC par intervention** (déplacement, pièces et main-d'œuvre compris).

Le schéma montre les situations auxquelles vous pouvez être confronté et des exemples de prix TTC facturés par des électriciens.

- Remplacement du tableau électrique 457 €  
0 € avec le Contrat d'Assistance
- Réparation du circuit déficient d'une applique murale 100 €  
0 € avec le Contrat d'Assistance
- Réparation d'un câble endommagé suite à un accident de bricolage 268 €  
0 € avec le Contrat d'Assistance
- Réparation du câblage déficient du chauffe-eau électrique 150 €  
0 € avec le Contrat d'Assistance
- Remplacement d'un variateur cassé 150 €  
0 € avec le Contrat d'Assistance



## Le Contrat d'Assistance Canalisations d'Alimentation Gaz

Savez-vous que vous êtes responsable de vos canalisations d'alimentation en gaz à l'intérieur de votre domicile ? Savez-vous quelle est la bonne attitude à adopter face à un incident ?

En cas de fuite, votre premier réflexe doit être de contacter le **service « Urgence Gaz »** de Caléo au 03 89 62 25 00, afin d'interrompre l'alimentation et sécuriser votre logement. L'interruption du gaz vous privant de tous vos équipements de chauffage et de cuisson, vous devez alors trouver un professionnel qualifié et disponible pour intervenir au plus vite. La recherche de fuite et les réparations, souvent coûteuses, sont à votre charge.

Optez pour la sérénité et la sécurité au quotidien pour seulement **3,19 € par mois !**

Le **Contrat d'Assistance Canalisations d'Alimentation Gaz** vous couvre en cas d'incident sur vos canalisations privées et vous garantit la prise en charge de la recherche de fuite et des réparations jusqu'à **2 000 € TTC par intervention** (déplacement, pièces et main-d'œuvre compris). Visualisez en un clin d'oeil les économies que vous pouvez réaliser.

- Réparation d'une fuite sur la canalisation d'alimentation en gaz de la chaudière 175 €  
0 € avec le Contrat d'Assistance
- Réparation d'une fuite sur la canalisation d'alimentation en gaz de vos appareils de chauffage 182 €  
0 € avec le Contrat d'Assistance
- Réparation d'une fuite sur la canalisation d'alimentation de la gazinière 160 €  
0 € avec le Contrat d'Assistance
- Remplacement d'une section de canalisation consécutif à une fuite de gaz 325 €  
0 € avec le Contrat d'Assistance

● Demande de souscription Réf. : CXN04

OUI, je souscris pour 12 mois au(x) Contrat(s) d'Assistance suivant(s). J'ai pris connaissance des caractéristiques de ces produits. Les Contrats d'Assistance sont proposés par Doméo SA pour Caléo. La présente souscription est valable à compter de la date de validation de la demande de souscription par Doméo SA.

- Plomberie Intérieure pour **3,99 € par mois**, soit 47,88 € par an
- Canalisations d'Alimentation Gaz pour **3,19 € par mois**, soit 38,28 € par an
- Installation Electrique pour **4,99 € par mois**, soit 59,88 € par an

Merci de préciser vos nom, prénom et adresse de couverture :

Mlle  Mme  M.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

N° Rue : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_

Lieu dit : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email\* : \_\_\_\_\_

\*Pour assurer un meilleur suivi de votre Contrat.

Information indispensable pour votre souscription, merci de cocher une case : J'habite en  maison  appartement

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

● Mode de règlement

Par prélèvement automatique *Joindre obligatoirement un RIB* (si vous ne cochez aucune case, le règlement se fera en une fois)  
 par an  par trimestre  par mois

Autorisation de prélèvement bancaire

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, les montants ordonnés par l'émetteur : Doméo SA. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.  
N° national d'émetteur : 462151 - Adresse de règlement : Doméo SA - 20, rue Edouard Rochet - 69372 LYON Cedex 08

Indiquez ici les nom et adresse de l'établissement teneur de votre compte : \_\_\_\_\_

Compte à débiter :

Code Etablissement Code Guichet

\_\_\_\_\_

N° de compte

Clé RIB

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

